



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>67507</b>	De <b>M. Christian Estrosi</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Numérique
<b>Rubrique</b> >informatique	<b>Tête d'analyse</b> >sécurité	<b>Analyse</b> > libertés fondamentales. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : <b>28/10/2014</b> Question retirée le : <b>05/04/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur les propositions formulées par le Conseil d'État sur le numérique et les droits fondamentaux. Il lui demande de quelle façon peut s'articuler la mission explicite donnée à la CNIL et à l'ensemble des autorités de protection des données européennes, concernant la promotion des technologies renforçant la maîtrise des personnes sur l'utilisation des données à caractère personnel.